



*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> février 2023*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite de Boris Calame : Qu'en est-il de la dangerosité, des mesures envisagées et du remplacement des dalles de verre de surface à la gare de Chêne-Bourg du Léman Express (CEVA) ?**

En date du 16 décembre 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

*Il y a trois ans, le 12 décembre 2019, était inauguré le Léman Express, notre nouveau réseau ferroviaire transfrontalier.*

*Celui-ci, après huit ans de travaux, s'inscrivait dans le paysage d'une nouvelle mobilité pour le Grand Genève. Avec ses 45 gares et 230 kilomètres de lignes, il est devenu le plus grand réseau transfrontalier d'Europe.*

*Le projet et sa réalisation ont représenté un processus d'importance pour toute l'agglomération. Il y a les nombreuses infrastructures (voies, tunnels, ponts) et les interfaces d'accès (gares et haltes). Dans le cadre du CEVA, c'est deux gares (Lancy Pont Rouge et Genève – Eaux Vives) et trois haltes (Lancy Bachet, Genève-Champel et Chêne Bourg) et qui ont été construites avec un concept architectural commun qui introduisait l'usage de grandes dalles de verre, tant à l'horizontale qu'à la verticale.*

*Il y a eu quelques surprises constructives avec ces dalles, plus particulièrement avec celles en surface de la gare de Chêne Bourg, où bon nombre se sont fendues et doivent être remplacées.*

*Mes questions au Conseil d'Etat, que je remercie par avance de ses réponses, sont les suivantes :*

- 1. Est-il possible de confirmer qu'il n'y a aucun risque, pour les usagères et usagers de l'esplanade de la gare de Chêne-Bourg, de circuler sur lesdites dalles (qui sont aujourd'hui « scotchée ») ?*
- 2. Une information ne devrait-elle pas être donnée in situ afin de rassurer les usagères et usagers des lieux ?*
- 3. Quels sont le processus et la planification du remplacement desdites dalles ?*
- 4. Quels seront les coûts liés et à la charge de qui seront-ils ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Notre Conseil comprend les inquiétudes que peuvent ressentir les usagères et usagers à la vision des dalles fissurées. Il nous faut en premier lieu les rassurer : la direction des travaux ne laisserait pas l'accès sur ces dalles si le moindre risque était encouru par les usagères et usagers. De même, les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) ne prendraient pas le moindre risque sur l'exploitation ferroviaire si un doute, même minime, subsistait quant à la sécurité des personnes. Les CFF, ainsi que les fabricants et installateurs de ces dalles, confirment qu'il n'existe aucun danger pour les usagères et usagers. Dans le détail, ces dalles sont composées de 3 verres collés, 2 couches porteuses et la couche de surface. Seule cette dernière, qui n'a aucune fonction porteuse, est fissurée.

L'information sur l'absence de risque a été reprise par la Tribune de Genève dans son article du 4 janvier 2023. Elle sera complétée pour le changement du feuillet supérieur fissuré, changement qui fera l'objet d'une information spécifique.

En ce qui concerne le processus, les travaux doivent se dérouler au cours du printemps 2023, la période exacte dépendant toutefois de l'approvisionnement par le fournisseur. Le changement du feuillet supérieur sera complété par des interventions sur les joints afin de régler les infiltrations qui sont encore constatées.

Pour la prise en charge des coûts relatifs au changement des parties fissurées, des expertises sont en cours pour déterminer la responsabilité respective des intervenants, de la fourniture à la pose. Quoi qu'il en soit, la qualité des matériaux et leur mise en œuvre sont garanties, comme c'est le cas pour tous les chantiers de construction. L'ensemble des intervenants sont assurés pour ce type de dégât; les deux contributeurs financiers que sont le canton et la Confédération n'en supporteront donc pas les frais.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Mauro POGGIA